

API Hastignan - Elémentaire
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 1^{er} février 2015,

Monsieur Jacques Mangon
Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Place de l'Hôtel-de-Ville
33160 Saint- Médard-en-Jalles

Copies : Madame Corinne Le Moller,
Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,
Monsieur Fabrice Demanes,
Adjoint des Quartiers Ouest, représentant de la Municipalité pour l'école Elémentaire Hastignan,
Madame Françoise Hanusse,
Adjointe à l'Accessibilité, à la prévention et à la santé.
Monsieur Jean-Claude Acquaviva,
Adjoint au maire délégué à la Vie des quartiers, à la concertation, aux équipements de proximité et au patrimoine communal,
Site internet de l'association API Hastignan.

Objet : Relance pour une place de stationnement réservée aux personnes handicapées sur le site de « La Grange à Léo ».

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier du 22 juillet 2014, nous avons attiré votre attention sur l'absence de place de parking réservée aux personnes handicapées sur le site de « La Grange à Léo », à l'École Elémentaire Hastignan. Ce manque avait déjà été signalé à deux reprises aux conseils de l'école Elémentaire Hastignan (21/03/2014 et 26/05/2014). Nous avons bien reçu les courriers de vos services en date du 7 août 2014 nous précisant qu'un courrier nous serait adressé prochainement et du 14 octobre 2014 précisant que les « services techniques contactent, sans délai, les services de la Communauté urbaine de Bordeaux afin qu'ils procèdent au marquage d'une place "handicapée", à proximité du portail du site ».

Nous nous félicitons de la décision de mettre en place ce marquage, cependant, à ce jour, la place réservée aux personnes handicapées n'est toujours pas matérialisée.

Vous n'êtes pas sans savoir que le site de « La grange à Léo » est intensément utilisé, par l'accueil périscolaire pendant le temps scolaire, et par l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires. Mettre en place au plus vite une place réservée aux personnes handicapées est non seulement une obligation morale, une obligation d'exemplarité et bien sûr une obligation légale.

Nous renouvelons donc notre demande de réaliser au plus vite ces marquages, qui malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons, ne devraient pas mettre en péril le budget communal ou celui de Bordeaux Métropole.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente d'une action rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les Représentants API Hastignan - Elémentaire